

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 21 Mars 2024

- - -

Le 21 mars 2024 à 20h30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 14 mars 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mathilde VÉDRUNE

Pouvoirs : -0

Nombre de conseillers en exercice : 10 **Nombre de conseillers présents : 9** **Votants : 9**

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1-TERRAIN - vente de parcelles constructibles

-Michel VEDRUNE

Nous avons reçu en mairie une proposition d'achat pour les parcelles B 706 et B 708, de la part de Mr Soursou, sur la base du prix déterminé en conseil municipal, soit 20 000 €.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction.**

✓

2. BUDGET- création d'un budget annexe pour la partie auberge-multiple rural de la réhabilitation de l'ancienne auberge

- Claudine LACROIX -Michel VEDRUNE

Cette activité étant soumise à la TVA, il est nécessaire de créer un budget annexe.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

3. BUDGET -vote des comptes de gestion des budgets communaux et du lotissement pour l'année 2023 - Claudine LACROIX -Michel VEDRUNE

Après présentation des documents,

Les conseillers municipaux présents valident les comptes de gestion 2023 avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

4. BUDGET -vote des comptes administratifs des budgets communaux et du lotissement pour l'année 2023 - Claudine LACROIX -Michel VEDRUNE

Après présentation des documents,

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident les comptes de gestion communaux et du lotissement 2023 avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

5. BUDGET -vote des budgets primitifs communaux et du lotissement pour l'année 2024 - Claudine LACROIX -Michel VEDRUNE

Après présentation des documents,

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident les budgets primitifs communaux et pour le lotissement 2024 avec 8 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

6. BUDGET -vote du budget primitif du multiple rural pour l'année 2024
- Claudine LACROIX -Michel VEDRUNE -

Après présentation des documents,

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident le budget primitif du multiple rural avec 8 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

7. VOTE DES TAXES LOCALES-foncier bâti - foncier non bâti - résidences secondaires -
Michel VEDRUNE

Le maire propose pour 2024 les évolutions suivantes des taxes :

Taxe sur le foncier bâti (FB) : +2%

Taxe sur le foncier non bâti (FNB) : pas d'augmentation

Taxe habitation résidences secondaires (THRS) : + 2%

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 5 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre**

La séance s'est terminée à 23h30.

**Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le XXXXX
XXXXX à 20h, à la mairie.**

Il clôt la séance.

A Gréalou, leXXXXXX.

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE